



- Remplissez un état distinct pour chaque entreprise de pêche.
- S'il s'agit d'une société, voir le **Guide d'impôt - Revenus de pêche** pour la façon de remplir l'annexe des sociétés que vous trouverez au verso de cette formule.

Nom du bateau de pêche						Numéro de permis du bateau commercial de pêche							
Pour l'exercice du :						Cochez (✓) la case appropriée :							
Jour	Mois	Année		au	Jour	Mois	Année	Est-ce la première année d'exploitation de votre entreprise de pêche?			Est-ce la dernière année d'exploitation de votre entreprise de pêche?		
		19					19	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

DÉPENSES

Traitements et salaires		
Cotisations au Régime de pensions du Canada pour les employés		
Cotisations au Régime de rentes du Québec pour les employés		
Cotisations à l'assurance-chômage		
Part des membres de l'équipage		
Assurances		
Frais d'intérêt		
Nourriture		
Essence et huile pour le bateau de pêche		
Engins de pêche		
Appâts, glace, sel		
Permis		
Filets et pièges		
Petits outils		
Frais de véhicule à moteur		
Réparations - bateau de pêche		
- moteur		
- matériel électrique		
Total provisoire		
Moins : recouvrements d'ass.		
Autres dépenses (précisez) :		
Déduction pour amortissement (selon le tableau annexé)		
Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles		
Dépenses totales		
(à soustraire du «Revenu brut»)		

REVENUS

Vente de poissons		
Autres produits marins		
Subventions, crédits et ristournes (précisez)		
Ristournes (précisez)		
Gratifications		
Produit d'assurance		
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche		
Autres revenus (précisez)		
Pêcheur à la part : nom du bateau de pêche et du capitaine		
Revenu brut		
(inscrivez ce montant à la ligne 170 de la page 1 de votre déclaration)		
Moins : dépenses totales		
Revenu net (perte nette) avant rajustements		

Rajustements

Ajoutez : a) salaire ou rémunération versé à vous-même ou aux associés, s'il a été inclus dans les dépenses

b) partie personnelle ou non commerciale des dépenses

c) autres (précisez)

Revenu net (perte nette) après rajustements (s'il s'agit d'une société, inscrivez les détails de l'attribution du revenu net (perte nette) à l'annexe des sociétés au verso de cette formule. S'il s'agit d'une entreprise individuelle, remplissez le reste de la formule.)

Soustrayez : frais de bureau à domicile (inscrivez le moins élevé des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Additionnez : frais de bureau à domicile - reportés de l'année précédente				
- engagés dans l'année courante				
		Total	(Y)	
Soustrayez : revenu net (perte nette) après rajustements (s'il s'agit d'une perte, inscrivez zéro)			(Z)	
Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année suivante (si le résultat est négatif, inscrivez zéro) *				

Revenu net (perte nette) de pêche (inscrivez ce montant à la ligne 143 de la page 1 de votre déclaration)

(This form is available in English)

N'inscrivez rien ici

(voir au verso)

ANNEXE DES SOCIÉTÉS (PÊCHE)

- Remplissez une annexe distincte pour chaque société.
- Si la société n'est pas tenue de soumettre la déclaration de renseignements d'une société, remplissez la SECTION I. Indiquez le nom de chaque associé de l'entreprise de pêche et la part de chacun dans le revenu net (perte nette) après les rajustements, selon la ligne appropriée du recto de cette formule.
- Dans la SECTION II, inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 Supplémentaire. Inscrivez également tous les frais supplémentaires qui se rapportent uniquement à votre part du revenu (ou de la perte).

Section I – Détail de l'attribution du revenu (ou de la perte):	
Nom au complet de chaque associé	Part du revenu net après rajustements
Montant total du revenu net (de la perte nette) de la société	(A)

SECTION II – Autres dépenses que vous pouvez déduire de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société

Inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 Supp.

Moins : autres dépenses engagées par vous et non comptées dans l'état des revenus et dépenses de pêche de la société (précisez la nature de la dépense pour chaque montant)

Total		

Revenu net (perte nette) avant la déduction des frais de bureau à domicile

--

Moins : frais de bureau à domicile (le moins élevé des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Revenu net (perte nette) de pêche (inscrivez ce montant à la ligne 143 de la page 1 de votre déclaration)

--

Additionnez : frais de bureau à domicile	
- reportés de l'année précédente	
- engagés dans l'année courante	
Total	(Y)
Soustrayez : revenu net (perte nette) avant la déduction des frais de bureau à domicile (s'il s'agit d'une perte : inscrivez zéro)	(Z)
Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année suivante (si le résultat est négatif, inscrivez zéro) *	

* Pour une explication détaillée, voyez le **Guide d'impôt – Revenus de pêche**.